

# Aérosol foudroyant puces et larves 400ml



Double effet : insecticide et larvicide. Curatif et préventif : provoque la mort rapide des puces. Reste actif jusqu'à 1 mois.

## Avantages produit

Détruit les puces et larves  
Tue par contact, sur insectes et lieux de passage  
Longue durée: efficace jusqu'à 1 mois  
Foudroyant et radical  
Issu des techniques professionnelles

CODE PRODUIT 3097

GENCODE 3365000030974

FAMILLE 410 INSECTICIDE

Profondeur UV cm : 6,5

Largeur UV cm : 6,5

Hauteur UV cm : 20

Poids Brut UV Kg : 0,363

Poids Net UV Kg : 0,264

Contenance 400ml

LIEN VIDEO

## MODE D'EMPLOI

Action immédiate. Agiter avant emploi. Tenir le boîtier verticalement.

Traitement curatif : vaporiser directement sur les puces.

Traitement préventif : vaporiser sur les endroits fréquentés par les puces (parquets, moquettes...). Pour une pièce de 12m<sup>2</sup>, vaporiser 8 pressions d'1 seconde. Sur sols lisses: retraiter après quelques jours et après chaque lavage. Sur moquettes: passer l'aspirateur après le traitement puis retraiter.

## RECOMMANDATION

Pour stopper l'efficacité biocide, aérer la pièce 15 minutes et rincer les surfaces traitées.

### Caractéristiques environnementales de l'emballage



% de matière recyclée	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

\* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :  
 - pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.  
 - ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

\*\* - substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;  
 - substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

### Caractéristiques environnementales du produit



Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Recyclabilité	NO
Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de substances dangereuses	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

\* Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5° (équipements électriques et électroniques) et 15° (voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

**Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement**

### Caractéristiques produit

Usage:	Eliminer les insectes	Support :	Puces et larves
Utilisation :	Intérieur	Outils d'application :	NC
Rendement :	Jusqu'à 3 mois de protection	Aspect :	AEROSOL
Nettoyage des outils :	NC	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	4 ans	Date DLUO	NC
Pays d'origine :	ES	Rémanence :	Protège jusqu'à 3 mois.
Nomenclature douanière	38089110	Craint le gel :	03

01 - Craint le gel  
 02 - Modifié par le gel  
 03 - Pulvérisation modifiée par le gel  
 04 - Ne craint pas le gel  
 NC - non concerné

### Données réglementaires

COMPOSITION DETERGENT	NC
PICTOGRAMME:	SGH02 SGH07 SGH09
MENTION D'AVERTISSEMENT:	DANGER
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P102 P210 P211 P251 P260 P271 P273 P312 P391 P403+P233 P405 P410+P412 P501
PHASE H :	H222 H229 H336 H410
PHRASE EUH :	EUH066 EUH208 Contient EUALYPTOL. Peut produire une réaction allergique.
BIOCIDE :	YES
N°AMM BIOCIDE	NC
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTE :	Solvant
TRIMAN	NO
N° TP :	TP N°18
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
PHRASE BIOCIDE	Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit
PHRASE POUR LES PROFESSIONNELS	Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez à chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.
LIEN FDS :	<a href="https://www.quickfds.com/fds/8186782-63196-29500-015365">https://www.quickfds.com/fds/8186782-63196-29500-015365</a>
ETIQUETTE PRODUIT:	

**Des solutions radicales extraites des techniques professionnelles de désinsectisation pour résoudre les problèmes d'infestations massives d'insectes.**

**PUCES ET LARVES**

Double effet : insecticide et larvicide. Curatif et préventif : provoque la mort rapide des pucès. Reste actif jusqu'à 1 mois.

**POUR UNE EFFICACITÉ OPTIMALE**

Action immédiate. Agiter avant emploi. Tenir le boîtier verticalement.  
 Traitement curatif : vaporiser directement sur les pucès.  
 Traitement préventif : vaporiser sur les endroits fréquents par les pucès (parquets, moquettes...). Pour une pièce de 12m² vaporiser 6 pressions d'1 seconde.  
 Sur sols lisses: retraiter après quelques jours et après chaque lavage.  
 Sur moquettes: passer l'aspirateur après le traitement puis retraiter.  
 Pour stopper l'efficacité bioicide, aérer la pièce 15 minutes et rincer les surfaces traitées.

**INFORMATION CONSOMMATEUR**

Pour un effet préventif, pulvériser le produit sur les encadrements de fenêtres, de portes...

**PRÉCAUTIONS D'EMPLI :** **DANGER.** Contient : HYDROCARBURES C10-C11, NALCANES, ISODALCANES, CYCLOLES, < 2% AROMATISÉS. L'évaporation rapide peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Contient EUCALYPTOL. Peut produire une réaction allergique. Arrosé extrêmement inflammable. Risque sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Peut provoquer combustion ou explosion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur des flammes ou sur tout autre source d'ignition. Ne pas perforez ni brûler même après usage. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser uniquement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le ruissellement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Recueillir le produit, répandre. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Déposer sous clé. Produire du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Éviter l'emballage et son contenu en contact avec la réglementation nationale en vigueur. L'emballage souillé et le produit non utilisé doivent être éliminés en déchèterie. Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi. Procéder par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée. Bien aérer après usage. Ne pas respirer les aérosols. Promis de les animaux, couvrir ou enlever les aliments, le matériel, les aquariums, les ornements et les cages, couper l'alimentation des plantes d'intérieur avant la vaporisation.

**COMPOSANTS :** Quaternaire, CYPERMETHRINE OXYFRANG H-4060, (CAS 52315-07-8), 2,57 g/kg, TETRAHÉTHRINE, (CAS 7896-12-0), 2,52 g/kg.

Produit insecticide (IPER), type de préparation : générateur d'aérosol (AE).  
 Date de péremption : à utiliser jusqu'à 4 ans après la date de production inscrite sur l'emballage. Numéro de lot: voir inscription sur l'emballage.

S.A.S. BRUNEL  
 CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL Cedex  
 www.lgpe-insecticides.com

0 806 601 101 - Service gratuit + prix appel

**400 ml** e 520

3 365000 030974

Fabriqué en Europe

\* Tous réalisés par des laboratoires spécialisés sans dilution de l'efficacité des produits insecticides



**0 806 601 101**  
 Service gratuit  
 + prix appel

**Siège social :** 16, rue Harald Stammbach - CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL Cedex  
**SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES** au capital de 591 600 € - Tél. standard : **03 20 43 21 80** - Fax : **03 20 43 21 90** - [www.groupe-altair.com](http://www.groupe-altair.com)  
**Usine & Entrepôt logistique :** Rue du Mont de Templemars - Z.I. A - 59139 NOYELLES LES SECLIN - Tél. standard : **03 20 19 13 20**  
 SIRET 378 517 148 000 52 - APE 2041 Z - RCS Lille Métropole B 378 517 148 - CEE TVA FR 04 378 517 148

